

Procès verbal de l'assemblée générale de VIVRE EN BORD DE BAIE du 24 janvier 2025

Accueil

Présentation de la soirée

- Rapport moral et d'activités,
- Rapport financier,
- Questions sur les rapports présentés,
- Vote des rapports,
- Perspectives 2025,
- Questions sur les perspectives,
- Questions diverses,
- Cotisations 2025, vote,
- Renouvellement du conseil d'administration.

Sigles utilisés :

- SBAA : Saint-Brieuc Armor agglomération,
- GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- CA : conseil d'administration,
- PAPI : programme d'actions de prévention des inondations,
- CEREMA : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,
- SPANC : service public d'assainissement non collectif.

Nombre d'adhérents à jour de cotisation : 43 + 2

Quorum (50% adhérents) : 23

Nombre d'adhérents présents : 27

Nombre de pouvoirs valides : 7

Total : **34**

Quorum atteint

Rapport moral et d'activités

Rappel des missions confiées par l'AG du 19/1/2024

SBAA GEMAPI

- demander le retour à un système d'endiguement unique et la publication des résultats de l'étude de danger. Suivre l'entretien des digues.
- pour les digues privées exclues pour l'instant de la Gemapi, demander leur intégration dans la Gemapi comme annoncé le 14/1/2019,
- demander la réouverture du bras bouché du Saint-Jean.

Avant d'aborder ces points, une information

L'association

Elle compte 43 adhérents à jour de cotisation et 2 membres d'honneur. Le nombre est en légère diminution, 47 adhérents en 2023.

SBAA GEMAPI

Réunion publique du 23/3/2024 :

Pas de compte rendu publié.

Courrier SBAA => VBB 30/8/2024 :

GEMAPI 2020 -2023	2020	2021	2022	2023	Total
Taxe GEMAPI (produit déduction faite des dégrèvements)	1 000 787 €	1 000 593 €	983 422 €	975 985 €	3 960 787 €
Subvention GEMA (Agence de l'eau, Région, Département)	212 648 €	208 734 €	181 809 €	44 646 €	647 837 €
Autres recettes	764 €		1 180 €		1 944 €
Total Recettes	1 214 199 €	1 209 327 €	1 166 411 €	1 020 631 €	4 610 568 €
Dépenses de Fonctionnement (charges de personnel, travaux milieux aquatiques, études, fournitures)	390 685 €	545 811 €	316 511 €	329 374 €	1 582 381 €
Dépenses d'Investissement (travaux d'amélioration sur les ouvrages, acquisition de matériel spécifique)		1 783 €	28 475 €	36 304 €	66 562 €
Total Dépenses	390 685 €	547 594 €	344 985 €	365 678 €	1 648 943 €
Dont GEMA (gestion des milieux aquatiques)	270 405 €	435 114 €	214 597 €	237 356 €	1 157 472 €
Dont PI (prévention des inondations)	120 281 €	112 480 €	130 388 €	128 322 €	491 471 €
Total provision au budget prévisionnel 2024 (ajustement annuel en fonction des dépenses et des recettes passées et du prévisionnel)					2 767 812 €

Réunion de présentation du PAPI du 26/9/2024 :

Présentation des phases de mise en place du PAPI, présence de SBAA et du CEREMA. Le PAPI doit avoir son propre financement à hauteur de 10 000 000€, Une partie des fonds servira à faire des travaux chez les particuliers. De nouvelles études sont envisagées.

Réunion comité de pilotage du PAPI 4/10/2024 :

Présence du CEREMA et du bureau d'étude chargé de l'organisation des ateliers PAPI « Commun Accord ». Présence des maires de Langueux et d'Yffiniac, Mme le maire d'Hillion est représentée par Serge Hamon.

Le CEREMA fait une présentation très intéressante des risques pour l'anse d'Yffiniac en prenant en compte les 2 scénarios : submersion marine et inondation. Pour cela ils s'appuient largement sur les données du PPRL-i ! le revoilà !

Organisation des ateliers PAPI.

Courrier VBB => SBAA 2/11/2024 :

« ...Le système d'endiguement de Langueux n'est pas finalisé car vous envisagez d'y intégrer des « **levées de terre** » au niveau du secteur « sur le banc »(*). Ces levées de terre sont tout à fait semblables à celles de fond de baie exclues de la GEMAPI. Comment expliquer à la population qu'une levée de terre située « sur le banc » peut être intégrée à un système d'endiguement et que des levées de terre semblables, par exemple celles allant de la rue de la Prunais à l'urne, ne le peuvent pas ?

Nous jugeons cette situation incohérente et incompréhensible. Nous vous demandons par la présente de reconsidérer vos projets de GEMAPI en revenant à un **système d'endiguement unique** allant de Bout de Ville (Langueux) à Pissoison (Hillion)... »

Réponse SBAA => VBB 4/12/2024 :

Aussi, et avant d'engager des actions complémentaires aux systèmes d'endiguement et une éventuelle évolution de leur périmètre, une connaissance fine des enjeux touchés par les inondations actuelles et à venir nous est nécessaire. C'est l'objet des travaux en cours avec le CEREMA qui consiste à élaborer une stratégie locale de réduction de la vulnérabilité du fond de Baie, à laquelle j'ai souhaité vous associer. Comme vous le savez, ces travaux s'inscrivent par ailleurs dans un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dans lequel l'agglomération s'est engagée et auquel vous avez accepté de participer. Nous pourrions dans ce cadre bien évidemment en rééchanger le moment venu.

Sur le court terme, une des priorités du PAPI sur ce secteur est de protéger les habitants et leurs biens à l'aide de mesures de protection individuelle, à l'exemple des batardeaux. Sur le long terme, la réalisation de travaux et aménagements visant l'écoulement et la régulation hydrauliques seront aussi envisagés dans les actions de ce programme, en plus d'une réévaluation des ouvrages de protection. Vous serez bien évidemment associé à ces démarches.

Atelier PAPI 4/12/2024 :

Environ 45 personnes présentes pour un grand exercice de communication et d'animation de groupe.

Pas de compte-rendu à ce jour.

Courrier VBB => Préfecture 8/1/2025 :

Nous jugeons ce projet à 2 systèmes d'endiguement :

- incohérent, quel serait l'efficacité de celui de Langueux en cas de submersion marine si la mer peut facilement le contourner ?
- inégalitaire, certaines levées de terre privées seraient intégrées dans un système d'endiguement, d'autres semblables exclues,
- dangereux, l'interdiction de rehausser les levées de terre hors GEMAPI serait de nature à compromettre la sécurité des personnes.

Nous demandons à M. le Préfet de refuser ce projet.

L'étude de danger n'est toujours pas publiée, les arrêtés digues ne sont toujours pas parus.

Le projet GEMAPI envisagé en bref : 2 petits systèmes d'endiguement, à Hillion du Cré à Pissoison, à Langueux de la rue de la Prunaie à Bout de Ville.

Les levées de terre privées sur Langueux, Yffiniac et Hillion sont hors GEMAPI avec interdiction pour les propriétaires de les rehausser (pas d'écrit sur ce point).

Réunion en mairie du 26/3/2024 :

Dégrèvement fiscal : Mme le maire n'a pas obtenu de réponse favorable pour un dégrèvement des taxes foncières.

SPANC : Mme le maire « s'engage » à soutenir les demandes d'annulation d'amendes si les travaux ou les démarches ont débuté.

Zone bio : il ne faut pas s'attendre à des travaux en 2024, elle ne reconnaît pas les promesses faites par M. Cosson.

GEMAPI : on essaye de lui faire admettre que le projet de SBAA n'est pas cohérent. Sans succès.

Réunions du CA

le CA s'est réuni à 3 reprises entre le 23/2/2024 et le 21/1/2025.

Rapport financier

Date	item	Dépenses (*)	recettes	
20/1/2024	Situation bancaire			732
	43 adhésions		215	
	Site internet	30.41		
	Frais Postaux	9.29		
	Enveloppes, photocopies	13.49		
	Frais bancaires	15		
	Total	68.19	215	
24/1/2025	Situation bancaire			878.81

(*) Les frais d'organisation de l'AG du 19/1/2024 ont été inclus dans les dépenses 2023/2024.

Un compte bancaire a été ouvert en février 2024 ainsi qu'un compte (gratuit) sur la plateforme HelloAsso pour permettre un règlement informatique des adhésions.

Questions sur les rapports

Qu'est-ce qui motive l'interdiction de rehausser les digues ? Cette information nous a été transmise oralement le 25/4/2023 avec un membre de SBAA qui dit avoir posé la question aux services de l'état.

Combien coûterait le rehaussement des digues privées ? Ce rehaussement est interdit, les digues privées sont hors GEMAPI.

Un intervenant regrette que certaines digues, en bon état, ont par le passé été acquises par les communes alors que d'autres, en moins bon état, sont restées privées.

Quelle est l'efficacité des batardeaux ? L'eau peut remonter par les égouts.

Inquiétude au niveau des assurances : les propriétaires de digues privées trouveront-ils encore un assureur pour leur propriété ?

Le PAPI permettra-t-il d'obtenir des aides financières pour les propriétaires ?

Quel sera l'attitude de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc si des travaux sont réalisés sur les digues ?

Certains travaux sur des douves nécessitent une analyse des boues de curage.

Vote des rapports

Vote sur le rapport moral et d'activités : vote favorable à l'unanimité

Vote sur le rapport financier : vote favorable à l'unanimité

Perspectives 2025

SBAA GEMAPI

Nous continuerons à demander :

- le retour à un système d'endiguement unique et cohérent,
- le rehaussement de nos digues à une hauteur de 7,47m maintenant,
- la réouverture du bras bouché du Saint-Jean ou le doublement du bras actuel.

PAPI ?

L'assemblée générale est amenée à voter pour le renouvellement de la participation de Vivre en Bord de Baie au PAPI.

Vote pour la participation au PAPI : pour 32, abstentions 3. La participation 2025 au PAPI est adoptée.

L'assemblée générale est amenée à voter une mise au point quant à notre participation au PAPI :
« En aucun cas notre participation au PAPI (COPIL ou ateliers), en tant que membre de l'association Vivre en Bord de Baie, ne doit être considérée comme une validation de ce qui a été décidé dans le cadre de la GEMAPI, ou ne doit être utilisée pour justifier des décisions futures dans le cadre du PAPI. »

Vote pour cette mise au point : pour 34, abstention 1. La mise au point est adoptée.

Mairie

Une réunion est prévue avec les membres de l'opposition.

Action médiatique en 2025

Elle pourrait avoir pour thème le bras bouché du Saint-Jean.

En 1985 le second exutoire de la rivière Saint-Jean a été bouché et le bras de mer transformé en espace vert. Une buse de diamètre 1000 devait être installée, nous supposons, pour permettre au Saint-Jean de s'écouler en cas de crue ? Cette buse a-t-elle été installée et où ?

Questions sur les perspectives et questions diverses

Plusieurs intervenants pointent un important déficit d'information. Le CA devra demander à SBAA un bilan financier détaillé (celui fourni est tout à fait insuffisant) avec notamment le détail de toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement. En cas de refus Vivre en Bord de Baie devra saisir la commission d'accès aux documents administratifs.

D'autres s'interrogent : pourquoi le résultat des différentes études n'est-il pas communiqué alors qu'elles sont payées avec la taxe GEMAPI ? Faut-il faire remonter plus haut nos demandes comme celle de la communication des relevés topographiques ?

Cotisations 2025

La cotisation 2024 avait été fixée à 5€. On propose que pour 2025 la cotisation soit maintenue à 5€ par propriétaire.

Vote concernant les cotisations : vote favorable à l'unanimité

Renouvellement du conseil d'administration

Les sortants sont Jean-Yves Cabaret, Pascal Rebours et Sylvain Lelièvre. Ils sont candidat à leur propre succession.

Le nombre de membres du CA n'étant pas limité nous faisons appel à candidature. Il n'y a pas de nouveaux candidats.

Élection des membres du CA : Jean-Yves Cabaret, Pascal Rebours et Sylvain Lelièvre sont réélus à l'unanimité

Le CA devra élire un nouveau trésorier.

Fin de la séance 22h30

Compte rendu rédigé par S. Lelièvre, président de Vivre en Bord de Baie.